

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Village d'entreprises à  
Picquigny : Exonération de  
loyers pour le lot 4

-----  
Date de convocation :  
23 novembre 2023

Date de séance :  
30 novembre 2023

Date d'affichage :  
5 décembre 2023  
-----

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42  
-----

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h00 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à  
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil  
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle  
des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur  
René LOGNON.

*Etaient présents :*

*Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN,  
DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE,  
CERNEY, ALEXANDRE,  
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL,  
FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL,  
GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL,  
MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA,  
TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE,  
DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,*

*Etaient absents, excusés :*

*Mmes SOUILLARD, LICOUR,  
Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI  
BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL,  
LEBLANC D, LEBLANC JM.*

*Secrétaire de séance : M HERBETTE*

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Le Président indique à l'assemblée que le lot n°1 du village  
d'entreprises à Picquigny, occupé par la société Parisax,  
nécessite depuis plusieurs années des travaux importants  
notamment au niveau de fissures de la dalle béton. A ce  
titre, il propose d'exonérer la société Parisax des loyers du  
lot n°4 quelle occupe également jusqu'à la réalisation des  
travaux nécessaires à la reprise des fissures de la structure  
du Lot 1 et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

L'Assemblée Délibérante, oui l'exposé de Monsieur le  
Président, à l'unanimité,

DECIDE :

- De consentir à la société Parisax une exonération de loyers du lot n°4 du village d'entreprises à Picquigny jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires à la reprise des fissures du lot n°1 et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

